SARL ABF SIGNATURE
Sarl au capital de 5000 Euros
143 avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint Denis

Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire

L' An 2023
Et le 14 Décembre
A 18h00

Les associés de la société ABF Food, société à responsabilité limitée au capital de 5000 Euros, dont le siège social est 143 avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint Denis, en cours de constitution au RCS de Bobigny se sont rassemblés en Assemblée générale Ordinaire constitutive.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés présents, ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents.

Sont présents ou représentés :

M. AMARIR YASSINE
Demeurant 7 Rue de la Montjoie 93210 La Plaine St Denis
Né le 13 Septembre 1979 à PARIS 15e
de nationalité française
Propriétaire de 85 parts

M. BALKAR MURAT
Demeurant 29 rue des Lilas 92700 COLOMBES
Né le 02 Mai 1980 à Paris17e
De nationalité française
Propriétaire de 10 parts

M. FOURNAC SALIM
Demeurant au 1 place EDISON 93420 VILLEPINTE
Né le 29 septembre 1987
De nationalité française
Propriétaire de 5 parts

Représentant l' intégralité des parts sociales.

M. AMARIR Yassine préside la séance.

Il constate que l' assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Première résolution : Nomination du Gérant

Les soussignés nomment en qualité de Gérant de la société :

M. AMARIR YASSINE demeurant au 7 rue de la Montjoie 93210 La Plaine St Denis pour une durée indéterminée,
qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,
et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.
Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l' unanimité.

Deuxième résolution : Pouvoirs du Gérant

La présente assemblée donne mandat à AMARIR YASSINE, Gérant, qui accepte, de réaliser pour le compte de la société, les actes et engagements jugés urgents, dans l' intérêt social.

Elle lui donne également tous pouvoirs pour accomplir seul ou par tout mandataire de son choix, les formalités légales et règlementaires en vue de l' immatriculation de la société au Registre des commerces et des Sociétés.

Ces actes et engagements seront repris par la société par le seul fait de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution est adoptée à l' unanimité

Troisième résolution : Rémunération du Gérant

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.
En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l' unanimité

Fait à La Plaine Saint Denis
Le 14 Décembre 2023

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.
Signatures de tous les actionnaires

Signature du Gérant, précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Gérant ».

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »